



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 25412

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les perspectives de développement économique que représente l'Indian Ocean Rim (IOR) pour la Réunion. L'Indian Ocean Rim, qui s'étend de l'Afrique australe à l'Australie en passant par l'Inde, regroupe déjà quatorze pays. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les démarches qu'il envisage de suivre pour que la Réunion ne reste pas à l'écart d'une telle entité économique.

Texte de la réponse

L'Indian Ocean Rim, Association for regional cooperation (IOR/ARC), qui regroupe actuellement quatorze Etats appartenant à des espaces géopolitiques très différents autour du bassin de l'océan Indien est certes de création récente mais les perspectives qu'elle laisse espérer, dans les domaines des échanges commerciaux notamment, ne doivent pas être sous-estimées. La question des modalités de notre participation à cette organisation s'est posée dès sa création, la France, par la Réunion, faisant naturellement partie de l'océan Indien. Il rappelle qu'une mission d'études a été confiée en 1996 à M. Francis Dore pour sonder les responsables gouvernementaux sur notre participation à l'IOR/ARC. La Réunion ne saurait rester à l'écart de cette entité économique : c'est pourquoi, à l'occasion de la réunion ministérielle de Maputo des 29 et 30 mars prochains, la France présentera sa candidature comme Etat membre. Elle le fait en référence à la charte de l'IOR/ARC qui stipule en son article 4 que « tous les Etats riverains du pourtour de l'océan Indien sont éligibles comme membre ».

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25412

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 859

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2196